

Le très hon. MACKENZIE KING: Il n'est pas un de ces ministres qui ait accepté un portefeuille.

Quelques VOIX: Asseyez-vous!

M. CAHAN: Je demande qu'il me soit permis d'achever mon exposé.

M. le PRESIDENT: On ne peut interroger l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges sans son assentiment.

Quelques VOIX: Laissez-le finir!

M. le PRESIDENT: Je suis le président et j'entends maintenir l'ordre. L'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges permet-il à l'honorable député de Prince-Albert de lui poser une question? Sinon, je dois demander à l'honorable député de Prince-Albert de s'asseoir.

M. CAHAN: Ma thèse et mon assertion, c'est qu'aucune disposition de notre constitution n'empêche un membre du Conseil privé, autorisé à agir ainsi par un ordre d'un comité du Conseil privé, d'exercer provisoirement les fonctions d'un ministre pour que l'administration suive son cours durant quelques jours. Ça été l'usage en mainte circonstance...

M. CAHILL: Jamais.

M. CAHAN: ...et c'est seulement à cause de la circonstance exceptionnelle de la démission du très honorable député, durant une session du Parlement, que ces nominations temporaires sont devenues absolument nécessaires à l'administration de la chose publique et ne souffre pas d'interruption.

Le très hon. MACKENZIE KING: Elles n'étaient pas nécessaires.

M. CAHAN: Elles étaient absolument nécessaires. En outre, quand le très honorable député demande des précédents, il ne trouvera pas au pays d'exemple de l'abjecte et pusillanime négligence de ses devoirs d'Etat et,—emploierais-je le terme, s'il est parlementaire? j'aimerais à l'employer,—du manque de courage qu'il a manifesté en refusant de faire face à l'Assemblée et de se soumettre à sa décision.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami parle de "manque de courage". Je le prie de retirer cette expression. (*Exclamations.*)

Je prie l'honorable député de retirer l'expression parce qu'elle est antiparlementaire et interdite dans cette enceinte. En outre, quand mon honorable ami dit que j'ai "manqué à mon devoir", il fait une assertion tout à fait en l'air.

[M. Cahan.]

Un MEMBRE: Monsieur le président, n'avez-vous pas dit que vous alliez maintenir l'ordre?

M. le PRESIDENT: Je dois demander à l'honorable de Saint-Laurent-Saint-Georges de retirer l'expression "manquer à son devoir".

Une VOIX: Et l'expression "manque de courage"?

M. le PRESIDENT: Je présume qu'il s'agit de "courage en politique". Je ne crois pas que ce soit antiparlementaire, mais l'autre expression l'est certes.

M. CAHAN: Ne puis-je pas dire...

M. CAHILL: Rétractez-vous!

M. CAHAN: ...que si le premier ministre n'accomplit pas son devoir ou le néglige, il est pusillanime?

Quelques VOIX: Rétractez-vous!

M. CAHAN: Si le président proclame l'expression irrégulière, je la retirerai.

M. le PRESIDENT: J'ai cru comprendre que l'honorable député avait dit que le chef de l'opposition a manqué à son devoir. S'il a dit cela, il doit retirer l'expression et le fera, j'en suis sûr.

M. CAHAN: Je me rétracte et je dis que le très honorable député n'a pas accompli ce qui était son devoir, à mon sens: se présenter devant l'Assemblée pendant que le rapport des Douanes lui était soumis, et permettre à l'Assemblée de se prononcer sur le rapport. Au lieu de réunir l'Assemblée et de lui permettre de rendre sa décision sur ce rapport, il a conseillé la dissolution du Parlement, chose qui empêchait l'Assemblée, il le savait, de se prononcer sur le rapport. Il plaçait donc le pays dans une situation particulière et sans précédent, et Son Excellence le Gouverneur général était absolument obligé, d'après la constitution, de demander aux membres du Conseil privé de venir le conseiller. Ils se sont assemblés et l'ont conseillé, et, se prévalant de leurs prérogatives de comité du Conseil privé, ils ont chargé certains députés d'administrer provisoirement divers départements qu'ils leur ont confiés. Cette façon d'agir est constitutionnelle. C'est ce que le très honorable chef de l'opposition a fait à maintes reprises pour un, deux, et parfois trois de ses collègues.

Le très hon. MACKENZIE KING: Si mon honorable ami cherche des précédents, je lui dirai qu'aucun ministre intérimaire n'a été nommé durant toute mon administration, avant